

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage
de la performance des acteurs de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation
de l'offre de soins

Bureau plateaux techniques
et prises en charge hospitalières aiguës

Direction générale de la santé

Sous-direction politique des pratiques
et des produits de santé

Bureau éléments et produits du corps humain

Instruction n° DGOS/R3/PF/DGS/PP4/2011 du 14 novembre 2011 relative à la suppression des agréments délivrés par l'Agence de la biomédecine (ABM) aux praticiens en assistance médicale à la procréation (AMP) et en diagnostic prénatal (DPN) (rectificatif)

NOR : ETSH1130896Z

Rectificatif au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé n° 2011-12 du 15 janvier 2012, page 179, dans l'intitulé :

Au lieu de : « Instruction n° DGOS/R3/PF/DGS/PP4/2011 », lire : « Instruction DGOS/R3/PF/DGS/PP4 n° 2011-425 ».